

Affaire STEP des Servains (Le Tilleul)

1° - Le mercredi 10 juillet 2019, je découvre sur le site de la Préfecture qu'une station d'épuration serait prévu d'être construite sur le site des Servains (au tilleul), alors qu'initialement elle est prévue d'être installée sur les terres de la Poterie au-delà des terres du Glape (abords de la RD 940 Etretat/Le Havre)... Le Glape est situé en dehors de toute zone ZNIEFF, loin des zones de pentes principales et exactement sur la ligne de rupture des axes de ruissellement des bassins versants « Côtiers » et « d'Etretat ». Stratégiquement parlant, c'est l'endroit idéal pour limiter au maximum les risques de ruissellements impactant la région (notamment la vallée de Misère et le vallon du Grand Val d'Etretat (vallées dites en zone protégée).

2° - Le jeudi 11 juillet 2019 à 14h34 j'adresse un **courrier au Préfet de Région**, dans lequel je signale le site sur lequel j'ai trouvé cet arrêté préfectoral et les différents intervenants qui semble en accord avec moi.

Je diffuse mon premier message adressé au Préfet de Région à mes amis et à notre maire, qui ne semble absolument pas en accord avec moi... Je lui adresse donc un message portant le lien suivant : **Arrêté portant autorisation exceptionnelle, au titre de l'article L.121-5 du code de l'urbanisme, en vue de la création d'une station d'épuration principalement située dans les communes de La Poterie-Cap-d'Antifer et Le Tilleul (Seine-Maritime)...**

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=2006

Arrêté portant autorisation exceptionnelle, au titre de l'article L.121-5 du code de l'urbanisme, en vue de la création d'une station d'épuration principalement située dans les communes de La Poterie-Cap-d'Antifer et Le Tilleul (Seine-Maritime)

Du 03/07/2019 au 18/07/2019 - 23 commentaires

3° - Le vendredi 12 juillet 2019, j'y laisse un commentaire concernant la construction d'une station d'épuration dans un lieu dangereux..., par Baillard André, le 12 juillet 2019 à 08h24.

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/annexe9-avis-hydrogeologue-2018-07-06.pdf>

4° - <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/demande-derogation-loi-littoral-2019-01-17.pdf> Ce dossier concernant la STEP aux Servains comprend : le Hameau de Bruneval, le village de la Poterie-Cap d'Antifer, le village du Tilleul, celui de Sainte Marie au Bosc et le village de Beaurepaire rattaché au dernier moment en 2017 ????. Débit traité 36 M3/heure (dont 9m3/heure en relevage pour Beaurepaire). Je signale un danger de pollution, voire de contamination pour le captage en eau potable pour notre village Etretat qui n'est absolument pas concerné par cette station mais dont nos élus ont acceptés les risques d'installer sur ce lieu cette STEP pour les 50 ans à venir (risques de pollution souterraine de notre rivière, risque de contamination de la population et du monde animal (faune) vivant en vallées de Misère et du Grand Val d'Etretat, risque d'interdiction de bain de mer pour une longue durée – détériorant l'image de marque de notre station, perte économique pour le village, déjà entachée cet été par notre propre station délaissée et devenue obsolète)...

Ce vendredi 12 juillet 2019 à 17h09 (internet), j'informe mes amis de ma deuxième démarche...

5° - Samedi 13 juillet 2019, au vernissage de Michel Bénard qui a lieu en mairie d'Etretat, avec Frédéricke Maillard, une amie, j'informe verbalement : Philippe Adès et Pierre-Antoine Dumarquez

(deux adjoints de notre municipalité) de ma démarche auprès du Préfet de Région, Préfet de Seine Maritime concernant cette affaire. (pas de réponse à ce jour 23/10/2019)

Le jour-même à 18:48, j'envoie via internet, le courrier que j'ai adressé au Préfet de Région à Pierre-Antoine Dumarquez (copie jointe).

6° - le 14 juillet 2019, je lis le site de la Préfecture et vois : STEP Le Tilleul, par Leroy, le 14 juillet 2019 à 20h42

Écologie Pour Le Havre EPLH <http://eplh.free.fr/> Annie.Leroy
3 rue Casimir Delavigne
76600 Le Havre
Leroy.carue@free.fr
02 35 54 13 56 et 06 85 04 12 83
Je vois que madame Leroy semble partager mon point de vue...

7° - J'ajoute un commentaire construction d'une station d'épuration dans un lieu dangereux pour mon village., par Baillard André, le 15 juillet 2019 à 10h58. Pour moi le problème n'est pas financier mais sécuritaire au possible pour mon village donc sur les terres de La Poterie.

8° - je note le commentaire de monsieur Deleegher Marc du 14 juillet à 11h00 : **Non à cette dérogation. Je suis contre cet arrêté portant autorisation exceptionnelle.**
Il existe d'autres solutions avec un impact environnemental bien moindre et qui rendront un même service (voire meilleur) etc.

9° - Le 16 juillet 2019 à 09:51, j'envoie à M. Daniel Fidelin vice-président de « Havre Seine-Métropole » mon courrier de recours adressé au Préfet de Région le 11 juillet 2019 à 14 :34 concernant la STEP du Tilleul qui, d'ores et déjà concerne la Métropole...

10°- le mardi 16 juillet à 10 :22, Je prends contact avec monsieur Pierre Dieulafait (pdt de la FNE Le Havre) et le journaliste emmanuel.legoeland@free.fr pour les informer de ma démarche.

11° - Le mercredi 17 juillet à 11h07, sans réponse du Préfet et compte tenu de la démission du ministre de l'écologie, **j'adresse un recours au Premier Ministre, Monsieur Edouard Philippe...**

12° - vendredi 19 juillet 2019 10:38 message Louise Boutard journaliste au Havre Presse-Paris Normandie...
A : andre.baillard@sfr.fr
Objet : Step Le Tilleul

Bonjour,

Vous avez adressé à notre rédaction Paris-Normandie au Havre plusieurs messages concernant votre opposition à l'installation d'une nouvelle station d'épuration au niveau de la commune du Tilleul. J'ai bien reçu également vos lettres adressées au Premier ministre et au Préfet.

Serait-il possible de discuter de votre implication sur ce projet ? Quand seriez-vous disponible la semaine prochaine ?

Merci par avance, Cordialement,

Louise Boutard

07 69 13 21 27

l.boutard@paris-normandie.fr

13° - Vendredi 19 juillet 2019 à 12h42 **message internet de monsieur Pierre Dieulafait** : J'ai transmis votre mail à la journaliste qui est venue me voir hier. Son article ne paraîtra pas avant le milieu de la semaine prochaine.

Pierre Dieulafait
pierre.dieulafait@orange.fr
tel fixe 02 35 47 65 28
mobile 06 75 88 73 22
111 Avenue Gérard Philipe
76610 Le Havre

14° - Toujours le vendredi 19 juillet 2019 à 09:45, j'informe mon Mairee et mes amis de ma démarche auprès du Premier Ministre (le 17 juillet courant)...

15° - le samedi 20 juillet 2019 à 17 :22, réponse de mon maire, qui ne mesure pas les dangers de cette infrastructure si elle se construit à l'endroit prévu en troisième jet (Les Servains).

Je ne partage aucunement son optimisme sur les dangers potentiels.

16° - Le dimanche 28 juillet 2019, je rencontre notre députée, madame Kerbah, à la journée des arts, je lui explique brièvement le problème que pose pour moi la station d'épuration et de traitement des eaux usées qui serait construite sur les Servains (commune du Tilleul), Mme la Députée me donne sa carte de visite et me demande de lui transmettre via internet les renseignements et me dit qu'elle me noterait un rendez-vous.

17°- mardi 30 juillet 2019 14 :03, message elodie.bineau@clb.fr
Attachée parlementaire de madame la Députée Stéphanie Kerbach.

18° - Mardi 30 juillet 2019 à 13 :26, document fourni à Louise Boutard de Paris Normandie, un complément pour son article. « **Avant de devenir un piège mortel et catastrophique pour le Japon, FUKUSHIMA, répondait à toutes les normes de sécurité** » ai-je conclus.

19° - Le 2 août 2019 à 15 :01, réponse internet du Sénateur à mon courrier. Le sénateur ne répond pas à mes préoccupations puisque je ne lui parlais pas de la STEP d'Étretat qui a pris feu entraînant une panne de notre station. Le Préfet interdit la baignade car il y avait risque de pollution (principe de précaution). Mais ma question ne concernait pas notre STEP mais qu'arriverait-il si la STEP du Tilleul tombait en panne un soir de gros orage ou de tempête, avec panne des circuits électrique EDF ?.... (voir la succession de messages).

20° - Sans réponse du Premier Ministre, **j'adresse le 6 août 2019 une lettre recommandée avec accusé de réception à madame Vanina Nicoli, nouvelle Sous-Préfète de l'arrondissement du Havre...** (Accusé de réception le 8/08/2019), mais aucune réponse. J'ai bien peur que mon courrier se soit égaré sur un bureau de la sous-Préfecture ?...

21° - Le 7 août 2019 via internet : [Réponse du Premier Ministre](#) (réf : CAB/2019D/16440-PB du 7 août 2019)... (voire la lettre du cabinet du Ministre dans le dossier), lettre qui jusqu'à ce jour (23/10/2019) n'est pas respectée par les autorités préfectorales, puisque aucune autorité préfectorale n'a répondu à mes interrogations...

22° - Vendredi 9 août 2019 à 11:31, j'adresse un courrier à notre député Mme Stéphanie Kerbach pour un entretien et un appui de sa part dans le dossier de la STEP du Tilleul...

23° - Rendez-vous avec madame la Députée (Mme Stéphanie Kerbach) le lundi 12 août 2019 à 14h30... Durée de l'entretien : 3 heures... évaluation des risques, explication de la démarche, coupure de presse, dossier et remarque de l'hydrogéologue concernant les Servains (Le Tilleul).
J'explique à madame la Députée mes inquiétudes et lui confie une partie de mon dossier.

24°- suite donnée par notre Députée, madame Stéphanie Kerbach : Lettre de madame la Députée adressée au directeur de la DDTM (Direction Départementale des territoires et de la Mer)...

25° - 18 octobre 2019 Goderville : une avocate a donné une conférence sur les contentieux en assainissement collectif

PN- Publié par Paris-Normandie

<https://www.paris-normandie.fr/region/goderville--une-avocate-a-donne-une-conference-sur-les-contentieux-en-assainissement-collectif-BA5075571>

26° - Article du Courrier Cauchois du vendredi 18 octobre 2019 concernant l'**ordre du jour de la conférence du cycle de l'eau de « Havre-Seine-Métropole » du mercredi 16 octobre 2019.**

27° - Publié au JORF du 18 octobre 2019 : arrêté du 12 août 2019 portant autorisation exceptionnelle au titre de l'article L.121-5 du code de l'urbanisme, en vue de la construction d'une station d'épuration des eaux usées sur le territoire de la commune du Tilleul (Seine Maritime).

28° le lundi 21 octobre 2019, à la suite de mon hospitalisation, Bernard Dherbécourt me représente à une réunion informelle (à laquelle j'aurai souhaité être présent) avec madame la Sous-Préfète de l'arrondissement du Havre, madame Vanina Nicoli, en présence de M. Pierre Dieulafai (Pdt de la FNE Le Havre)t, monsieur Marc Delegher et Madame Annie Leroy concernant cette affaire (voir le C.R.)

D'autres personnes sont intervenues dans ce dossier et bien avant moi, nul n'ont été entendus par les élus...

André Baillard

Citoyen d'Etretat en qualité d'artilleur topographe (E.R).